A. Pelland
1900

LE

TARIF PREFERENTIEL

SES RESULTATS

ET

SES AVANTAGES

LE TARIF PREFERENTIEL

Ses résultats et ses avantages

A l'exception des vins, des spiritueux, les liqueurs spiritueuses, de la liqueur de malt, des médecines liquides contenant de l'alcool, du tabac, des cigares et des cigarettes, les marchandises importées d'Angleterre et de la plupart des colonies anglaises ne paient que les deux tiers des droits de douanes prélevés sur les marchandises similaires venant des autres pays. En d'autres termes, pour ce qui regarde les taxes de douane, les marchandises anglaises jouissent de l'avantage d'une réduction de 33 1|3 pour 100 ou d'une préférence du tiers. Cette réduction a été de 12½ pour 100 en 1897, de 25 pour 100 en 1898 et elle est de 33 1|3 pour 100 depuis le 1er juillet 1900.

C'est là ce qu'on appelle LE TARIF PREFERENTIEL accordé à l'Angleterre par Sir Wilfrid Laurier.

En vertu de cette préférence, telle qu'elle existe aujourd'hui, quand une marchandise venant des Etats-Unis ou d'autres pays étrangers, entrant au Canada, paie $100 de taxes de douane, la même marchandise venant de la Grande Bretagne ne paie que $66.66. ou le tiers de moins.

RAISONS POUR CETTE PREFERENCE

Dans son discours du Parc Sohmer, Sir Wilfrid Laurier a exposé dans les termes suivants les raisons qui l'ont porté à donner cette préférence aux marchandises anglaises.

" Pourquoi, a-t-il dit, nous avons donné aux négociants anglais une préférence sur nos marchés ? Il y a plusieurs raisons. La première de ces raisons la voici :

1o POUR NOUS ASSURER LES BONNES DISPOSITIONS DE L'ANGLETERRE.

Pour ma part, je suis de ceux qui aiment l'Angleterre. J'aime ma race, mais il y a d'autres races qui ont aussi des droits. Nos pères ont combattu l'Angleterre, et même après que nous fûmes devenus sujets britanniques, nous avons combattu l'Angleterre pour obtenir les libertés dont nous jouissons maintenant. Mais depuis soixante ans, nous sommes libres, et il n'y a pas au monde une nation indépendante qui soit plus libre. Je suis reconnaissant à l'Angleterre, et j'ai été guidé par ce sentiment de gratitude.

2o POUR OBTENIR L'ABOLITION DE CERTAINS TRAITES

Mais il y a d'autres raisons, dont la première est que nous désirions obtenir la dénonciation des traités belge et allemand. En 1863 et en 1865, le gouvernement britannique a fait des traités avec l'Allemagne et la Belgique, par lesquels nous étions privés de notre indépendance commerciale. Par ces traités, nous étions empêchés de faire un arrangement de commerce quelconque sans donner à l'Allemagne et à la Belgique les mêmes privilèges que nous désirions accorder à toute autre nation. Nous ne pouvions donner de privilèges à la mère-patrie sans accorder les mêmes privilèges à la Belgique et à l'Allemagne. Nous désirions donner des privilèges à l'Angleterre parce qu'elle est notre meilleure cliente. Nous ne désirions pas les donner à la Belgique et à l'Allemagne, mais à l'Angleterre exclusivement. Le gouvernement conservateur a essayé de faire dénoncer ces traités, mais le gouvernement anglais s'y refusait parce qu'ils lui étaient avantageux. Nous avons, comme on dit, pris le bœuf par les cornes. Nous avons fait un tarif de préférence en faveur de l'Angleterre, mais nous avons dit que nous donnions la préférence à l'Angleterre parce qu'elle admettait nos produits en franchise sur ses marchés. Nous ne désirions pas étendre la préférence à l'Allemagne et à la Belgique, et nous avons dit : " Si vous ne dénoncez pas ces traités, nous serons obligés de reconsidérer notre position."

J'allai en Angleterre, et j'étais à peine débarqué sur le sol britannique que je m'emparai de la question de commerce et définis notre position en ces termes : " Ou l'Angleterre doit avancer, ou le Canada doit reculer." Voilà la position que j'ai prise, et ce problème, qui était insoluble pour le parti conservateur, a été résolu, et les traités ont été dénoncés le 1er août 1897.

3o POUR DIMINUER LES TAXES.

Il y a une autre raison. Nous avions promis de remanier le tarif, de réduire les impôts qui pesaient sur le peuple, car le tarif n'est autre chose qu'un impôt, mais les difficultés que nous rencontrions étaient immenses.

La politique de protection inaugurée en 1878, avait créé de nouvelles conditions. Modifier considérablement un tarif de protection était une tâche très dangereuse et délicate. Il y avait danger que notre marché fut envahi par les produits américains. Prenons toutes les difficultés en considération, nous avons examiné la question avec soin, et, en donnant la préférence à l'Angleterre, nous avons évité la concurrence américaine, et avec le nouveau tarif, le pays a été plus prospère que jamais.

4o POUR FAVORISER NOTRE COMMERCE.

De plus, nous voulions établir un commerce important en Canada. Ce pays est un pays agricole, un pays producteur. Nous voulions encourager l'importation des produits anglais, parce que nous savions que

c'était encourager en même temps l'exportation de nos marchandises en Angleterre. Et nous avions raison. Nos exportations ont doublé avec le nouveau tarif."

TOUT LE MONDE POUR LA PREFERENCE

Sur cette question de préférence accordée aux marchandises anglaises, tout le monde est d'accord, conservateurs comme libéraux. L'idée d'accorder cette préférence a toujours été acceptée par les conservateurs, elle a même été mise partiellement en pratique, ainsi que le constatait Sir Charles Tupper lui-même en 1875.

"N'avons-nous pas déjà, disait-il, des droits préférentiels ? J'aimerais à savoir qu'est-ce que c'est que le droit sur le thé, si ce n'est un droit différentiel, s'il ne frappe pas le thé qui nous vient des Etats-Unis autrement que celui qui nous vient d'Angleterre. Je voudrais bien savoir SI LORSQUE LA POLITIQUE NATIONALE DE 1859 FUT ADOPTEE EN CETTE CHAMBRE, NOUS N'AVIONS PAS UN TARIF DIFFERENTIEL ! Si l'on consulte nos statuts, on trouvera que lorsque nous imposâmes un droit sur le sel, nous exemptâmes spécialement tout sel venant de la Grande Bretagne." *(Hansard, p. 473.)*

Est-ce assez positif ?

N'avions-nous pas, alors comme aujourd'hui, les salines et les saunneries de Goderich représentant une industrie qui méritait d'être protégée ?

Mais poursuivons la citation.

"Je dis, ajoutait Sir Charles Tupper, que cette politique pourrait être adoptée. Je dis que nous pourrions adopter au sujet des marchandises venant de la Grande Bretagne ou des possessions britanniques, toute politique qui nous paraîtrait demandée par les intérêts du pays, tout en adoptant un autre tarif pour le reste du monde. Ceci ne s'appliquerait qu'aux Etats-Unis, car nos importations des autres parties du monde consistent presque toutes en articles frappés de droits spéciaux ou *ad valorem* et ces droits peuvent toujours être fixés selon nos intérêts et à notre guise." *(Hansard, p. 474.)*

Mais il est une autre preuve du fait que les conservateurs ont été partisans d'un tarif de préférence en faveur de la Grande Bretagne, pour la seule considération qu'elle admettrait nos produits en franchise. Nous l'avons dans les paroles suivantes, que Sir Leonard Tilley, ministre des finances, prononça en présentant à la Chambre son fameux tarif de protection :

"Il est bon de dire qu'à l'aide de l'imposition des droits que nous allons demander à la Chambre d'établir, les importations de l'étranger nous rapporteront une plus grande partie des $2,000,000 dont nous avons besoin, que celles que nous ferons de la mère-patrie. Je pense que tel sera l'effet. Mais, appartenant à CE GRAND PAYS QUI RECOIT SANS LES TAXER NOS PRODUITS NATURELS ET TOUT CE QUE NOUS AVONS A LUI ENVOYER, SANS PARLER DU SENTIMENT NATIONAL, JE PENSE QUE LA CHAMBRE N'AURA PAS D'OBJECTION A CE QUE NOS PROPOSITIONS TOUCHENT

PLUS LES IMPORTATIONS DES PAYS ETRANGERS QUE CELLES DE LA MERE-PATRIE." *(Hansard*, 1879, p. 422.)

Cette politique acceptée et votée par les conservateurs, en 1879, d'accorder à l'Angleterre des préférences en retour de l'avantage qu'elle nous donne en admettant nos produits en franchise, c'est exactement la politique mise en pratique par Sir Wilfrid Laurier. Si elle était bonne en 1879, digne du concours de tout le parti conservateur, pourquoi serait-elle mauvaise et condamnable en 1900 ?

VOLTE FACE DES CONSERVATEURS

Comme on le voit, les conservateurs ont accepté et préconisé la préférence douanière en faveur de l'Angleterre ; mais, comme pour presque toutes les autres questions, leur œuvre s'est bornée aux paroles, à des promesses qu'ils n'ont jamais tenues sérieusement. Et quand Sir Wilfrid Laurier a mis en pratique ce qu'ils avaient accepté en principe, les conservateurs ont fait une volte-face en règle : pour dissimuler leur déconvenue, ils affectent de critiquer ce qu'il a fait et ils se rabattent maintenant sur " la préférence commerciale réciproque."

Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette utopie.

LES OBJECTIONS DES CONSERVATEURS

Ces objections sont exposées à la page 6 de la brochure No 3 que les conservateurs font circuler pour la campagne électorale. Les voici :

Or, qu'est-ce que l'Angleterre a donné en échange d'un pareil avantage ?

" Rien, absolument rien.

" Les produits du Canada sont traités en Angleterre absolument comme les produits de tous les autres pays."

AVANTAGES OBTENUS EN RETOUR DE LA PREFERENCE ACCORDEE

Il est facile de démontrer par les faits que l'écrivain de la brochure bleue ne sait pas ce qu'il dit ou se rend délibérément coupable de fausses représentations. Comme nous allons le voir, nous avons déjà obtenu beaucoup plus que nous n'avons accordé.

INDEPENDANCE COMMERCIALE

Le premier avantage obtenu par Sir Wilfrid Laurier au moyen de la préférence accordée à l'Angleterre a été l'indépendance commerciale, c'est-à-dire le droit de régler nous-mêmes les traités de commerce qui peuvent affecter notre pays.

Depuis près de cinquante ans nos hommes politiques faisaient en vain des efforts pour obtenir de la métropole le privilège d'aménager nos relations commerciales avec les autres pays suivants nos propres intérêts, et depuis cinquante ans ces efforts étaient restés sans résultats. Or, vingt-quatre heures après avoir annoncé la préférence de tarif qu'il ac-

cordait aux marchandises anglaises, Sir Wilfrid obtenait en retour la dénonciation des traités de commerce de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique, c'est-à-dire la sanction pratique, formelle de l'indépendance commerciale du Canada.

COMMENT LA CHOSE A ETE FAITE

Cette dénonciation, ou cette abrogation de traités de commerce dans lesquels la Grande Bretagne trouvait son intérêt, est l'une des grandes œuvres de Sir Wilfrid Laurier. Voici ce qu'il en a dit dans son discours du Parc Sohmer :

" Nous désirions obtenir la dénonciation des traités belge et allemand. En 1863 et en 1865, le gouvernement britannique a fait des traités avec l'Allemagne et la Belgique, par lesquels nous étions privés de notre indépendance commerciale. Par ces traités, nous étions empêchés de faire un arrangement de commerce quelconque sans donner à l'Allemagne et à la Belgique les mêmes privilèges que nous désirions accorder à toute autre nation. Nous ne pouvions donner de privilèges à la mère-patrie sans accorder les mêmes privilèges à l'Angleterre parce qu'elle est notre meilleure cliente. Nous ne désirions pas les donner à la Belgique et à l'Allemagne, mais à l'Angleterre exclusivement. Le gouvernement conservateur a essayé de faire dénoncer les traités, mais le gouvernement anglais s'y refusait parce qu'ils lui étaient avantageux. Nous avons comme on dit, pris le bœuf par les cornes. Nous avons fait un tarif de préférence en faveur de l'Angleterre, mais nous avons dit que nous donnions la préférence à l'Angleterre parce qu'elle admettait nos produits en franchise sur ses marchés. Nous ne désirions pas étendre la préférence à l'Allemagne et à la Belgique, et nous avons dit : " Si vous ne dénoncez pas ces traités nous serons obligés de reconsidérer notre position."

J'allai en Angleterre, et j'étais à peine débarqué sur le sol britannique que je m'emparai de la question de commerce et définis notre position en ces termes : " Ou l'Angleterre doit avancer, ou le Canada doit reculer." Voilà la position que j'ai prise et ce problème, qui était insoluble pour le parti conservateur, a été résolu, et les traités ont été dénoncés le 1er août 1897."

VALEUR DE CETTE CONCESSION—OPINION DE SIR ADOLPHE CHAPLEAU

La valeur de cette concession de la part de l'Angleterre est au-dessus des conceptions des pygmées qui forment l'état-major politique de Sir Charles Tupper, mais elle a été appréciée par les hommes politiques capables de juger ce que vaut pour un pays l'indépendance commerciale. Voici ce qu'en a dit Sir Adolpre Chapleau dans un discours prononcé à Selem :

" Quand l'illustre chef du parti libéral nous rapportait de l'Angleterre LA DERNIERE DE NOS GRANDES LIBERTES POLITIQUES, LE DROIT POUR LE CANADA DE FAIRE LUI-MEME SES TRAITES DE COMMERCE, droit qu'il avait conquis par sa diplomatie

et son éloquence, j'ai été le premier à l'acclamer, parce qu'il avait bien travailler pour son pays."

OPINION DE "LA PRESSE"

La Presse, le journal le plus important du parti conservateur, a consacré plusieurs articles à la démonstration de l'importance de cette concession. Elle disait le 31 juillet 1897 :

" Le gouvernement anglais a dénoncé les traités de commerce passés entre la Grande Bretagne, la Belgique et l'Allemagne ; c'est un succès pour le Canada, pour le gouvernement, mais c'est surtout un grand triomphe et un triomphe personnel pour Sir Wilfrid Laurier.

" La dénonciation de ces traités faite à la demande du Canada et pour le Canada est le fait politique le plus considérable, le plus important du règne de Sa Majesté, et celui qui tiendra la plus grande place dans l'histoire du régime colonial de l'Angleterre.

" C'est depuis la fondation du royaume colonial, la première fois qu'une colonie dirige la politique de la métropole au lieu de subir sa direction.

" C'est une orientation nouvelle, inaugurant une ère nouvelle, qui fait honneur au Canada et dont l'adoption par le gouvernement anglais place le nom de Sir Wilfrid Laurier dans une des meilleures et des plus intéressantes pages de l'histoire de l'empire britannique.

" En 1837, les Canadiens-français, pour le plus grand bien de la colonie et de la métropole, ont conquis, au prix de leur sang, la liberté politique pour leur pays ; en 1897, un canadien-français conduit victorieusement le Canada à la conquête de la liberté commerciale : nous n'avons pas dégénéré sous les soixante ans de règne de Sa Majesté Victoria et nous sommes restés les défenseurs de toutes les libertés et les véritables bienfaiteurs de toutes les races qui sont venues, après nous, coloniser et développer notre beau pays.

" Aujourd'hui, nous sommes tout à la joie du triomphe, à la célébration de la conquête de notre liberté commerciale. Plus tard, nous étudierons les conséquences économiques de cette liberté et les résultats probables que donnera la clause préférentielle. Ça ne presse plus maintenant, nous avons le temps ; il ne s'agit plus que d'une question d'ordre intérieur ; nous sommes maîtres de notre tarif, de nos destinées commerciales ; nous sommes enfin complètement chez nous."

Voici ce que disait *La Presse*, le 4 août 1897 :

" Nous pourrons donc désormais aménager nos relations commerciales SUIVANT NOS PROPRES INTERETS, avec, bien entendu, le concours des agents diplomatiques de l'Angleterre, dont le Souverain signera pour nous aux traités. Ce n'est pas tout à fait l'indépendance, c'est une autonomie commerciale qui va à peu près aussi loin que notre autonomie politique ; et si nous devons à Sir George Cartier l'autonomie politique, C'EST A SIR WILFRID LAURIER QUE REVIENT LA GLOIRE DE LA CONQUETE DE CETTE AUTONOMIE COMMERCIALE.

" Le côté pratique actuel de la dénonciation des traités, c'est que la clause préférentielle ou de réciprocité du tarif va rester dans les statuts."

La conquête de notre indépendance commerciale, le droit pour le Canada de faire lui-même ses traités de commerce, " la dernière de nos grandes libertés politiques ", comme l'a si bien dit Sir Adolphe Chapleau, est-ce que ce n'est pas une ample compensation, le retour au centuple du mesquin avantage accordé à l'Angleterre ?

AVANTAGES PECUNIAIRES DIRECTS

Mais en retour de la préférence du tarif, Sir Wilfrid a obtenu d'autres avantages, des avantages pécuniaires, directs, qui représentent des millions pour le Canada.

DIMINUTION DU TAUX DE L'INTERET

Jusqu'à l'avènement du gouvernement Laurier, jamais le Canada n'avait pu emprunter en Angleterre à moins de 3 pour 100, taux des deux derniers emprunts de 1892 et 1894 *(Statistical Year-Book*, 1898, p. 443). Dès que Sir Wilfrid Laurier eût annoncé la préférence de tarif accordée aux marchandises anglaises, l'opinion en Angleterre devint si favorable au Canada que l'hon. M. Fielding pût de suite négocier à Londres un emprunt de £2,000,000 ou $9,733,333 à 2½ pour 100, ou ½ pour 100 moins que les conservateurs n'avaient jamais pu obtenir.

Cette réduction de ½ pour 100 sur $9,733,333 représente pour le pays une économie de $48,666 par année et plus de deux millions et demi pour toute la durée de l'emprunt.

Est-ce que c'est rien, comme dit la brochure des conservateurs ?

Pourtant, cela n'est que le commencement des résultats de l'habile politique de Sir Wilfrid Laurier

Le taux d'intérêt obtenu en 1897 s'appliquera à l'avenir à tous les emprunts que nous ferons en Angleterre. D'ici à 1905 (voir pp. 32 et 33), nous avons à racheter ou renouveler $35,566,665 de notre vieille dette, soit de $2,-433,333 de 5% et $33,133,332 de 4%. Aux taux actuels, l'intérêt sur ces emprunts s'élève à $1,398,998 par année. A 2½ pour 100, taux obtenu et établi par le gouvernement Laurier, l'intérêt ne sera que de $889,166, ou $509,832 de moins par année.

Est-ce que cela ne compense pas un peu la préférence de tarif accordée à l'Angleterre ?

INSCRIPTION DE NOS OBLIGATIONS SUR LA LISTE OFFICIELLE

reconnue par la loi, des valeurs qui peuvent être acceptées comme placements sûrs. Le fait d'être inscrit à cette liste augmente de 2 à 3 pour 100 la valeur négociable d'un titre d'emprunt. C'est un privilège considérable, recherché par tous les gouvernements qui ont des emprunts à faire en Angleterre. Les conservateurs, notamment Sir Charles Tupper, ont fait pendant quinze ans des efforts pour obtenir ce privilège et n'ont pu y réussir. Or, ce que le gouvernement impérial avait refusé à Sir John MacDonald, à Sir Charles Tupper et à tous les gouvernements conservateurs, il l'a accordé à Sir Wilfrid Laurier comme marque d'appréciation de sa politi-

que et de reconnaissance pour la préférence accordée aux marchandises anglaises. En vertu d'une loi passée à la dernière session du parlement impérial, les titres de notre dette sont admis à la liste officielle, comme ceux du gouvernement impérial lui-même. Le Canada est la seule colonie qui jouisse de ce privilège.

A part l'honneur, qui est grand, cela procure au Canada un considérable avantage pécuniaire. Sur les trente ou trente-cinq millions de titres qpe nous aurons à émettre d'ici à cinq ans pour renouveler les vieux emprunts arrivant à échéance, nous gagnerons de ce chef plus d'un million.

C'est encore une compensation qui vaut quelque chose.

Le fait d'être inscrits à la liste officielle aura aussi pour résultat de procurer à nos emprunts un taux d'intérêt plus favorable, peut-être dans le 2 pour 100.

En parlant de la préférence accordée à l'Angleterre par Sir Wilfrid Laurier, et de la reconnaissance de la métropole à ce sujet, le *Financial News*, de Londres, disait : "Le privilège obtenu par le Canada de voir les titres de sa dette admis sur la liste des placements officiels est un privilège que les colonies australiennes désirent beaucoup ; elles peuvent voir maintenant ce qu'il faut faire pour l'obtenir."

PREFERENCE OBTENUE EN REALITE

En se montrant généreux envers la Grande Bretagne, Sir Wilfrid Laurier a pris les Anglais par le sentiment et a créé dans leur cœur une préférence qui vaut mieux que si elle était consignée dans les lois "Le résultat de cette détermination spontanée, disait le *Bullionist*, a été exposé en termes heureux par M. Fielding, quand il a dit que si la préférence en faveur du Canada n'est pas inscrite dans les lois de l'Angleterre, elle existe dans le cœur des Anglais, ainsi que le démontre l'augmentation du commerce entre les deux pays."

En recommandant aux autres colonies de suivre l'exemple du Canad, l'*Independent* disait :

" Ces colonies peuvent être assurées que si elles suivent la ligne de conduite qui leur est tracée par le Canada, elles n'auront pas à y perdre, car il se développe rapidement dans ce pays une phase d'impérialisme à laquelle personne ne saurait objecter, une disposition à accepter les marchandises de nos frères de l'autre côté de l'océan de préférence à celles des nations étrangères."

Voici une preuve encore plus tangible du "sentiment de préférence" créé en Angleterre en faveur du Canada par la politique de Sir Wilfrid Laurier.

La " Federated Association of the Boot and Shoe Manufacturers " est une des grandes associations industrielles du Royaume-Uni. A sa réunion à Leeds, le 23 novembre 1898, elle a passé la résolution suivante :

"Que cette assemblée de la " Federated Association of Boot and Shoe Manufacturers " de la Grande Bretagne exprime son approbation du changement de la politique commerciale du gouvernement canadien, lequel a, par l'adoption d'un tarif privilégié pour les produits anglais, grandement augmenté le commerce entre la Grande-Bretagne et le Ca-

nada, et espère que de nouvelles réductions au tarif seront faites. Cette assemblée recommande aux fabricants de chaussures de donner la préférence aux cuirs importés du Canada, d'Australie et d'autres colonies qui reçoivent en franchise les produits anglais ou en vertu d'un tarif privilégié, et elle recommande qu'une copie de cette résolution, avec une liste complète des droits aujourd'hui imposés sur les chaussures par les pays étrangers, soit imprimée et envoyée aux membres des associations confédérées."

Ce sentiment est constaté aussi par nos hommes d'affaires. Un M. Innes, qui est engagée dans le commerce des conserves alimentaires, a fait les déclarations suivantes à un représentant du *Herald*, en avril 1898 :

"Les marchandises donnent-elles satisfaction ?

"Oui", dit M. Innes, " elles donnent pleine satisfaction, et l'acheteur anglais est des mieux disposés en notre faveur. Il donne la préférence aux marchandises canadiennes et il apprend à se fier à nous pour la qualité."

"Croyez-vous, M. Innes, que le fort sentiment impérial développé par le gouvernement actuel a eu pour effet d'encourager vos ventes en Angleterre ? "

"Assurément, et je dois dire que nous avons vendu pour des milliers de piastres de pommes en conserves grâce à l'heureuse idée d'imprimer nos étiquettes en conformité de ce sentiment."

AUGMENTATION DU COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE

Cette préférence développée en faveur des produits du Canada par la politique de Sir Wilfrid Laurier est d'ailleurs amplement prouvée, par l'augmentation de notre commerce avec la métropole.

En 1896, la valeur des produits indigènes du Canada exportés en Angleterre a été de $62,718,941 et de $85,114,555 en 1899, ce qui fait en trois ans une augmentation de $22,395,614. Durant l'année 1900 dont nous n'avons pas encore les rapports complets, l'augmentation a été beaucoup plus considérable.

En dix-huit ans du régime conservateur, l'augmentation n'a été que de $26,857,831, soit de $35,861,110 en 1878 à $62,718,941 en 1896, ou au taux d'environ un million et demi par année, au lieu de sept millions par année sous le régime libéral.

L'exportation des produits des manufactures canadiennes a monté de $3,799,266 en 1896, à $5,534,198 en 1900, ou de $1,734,932.

N'y a-t-il pas là la preuve que la politique de préférence de Sir Wilfrid Laurier a stimulé la demande et la vente des produits canadiens en Angleterre ?

De $43,148,413 en 1893, la valeur des marchandises anglaises importées au Canada pour la consommation est tombée à $32,979,742 en 1896, ou de $10,168,671 en quatre ans. Sous le régime libéral et le tarif de préférence, elle a monté de $32,979,742 en 1896, à $44,644,764 en 1900, ou de $11,665,022 durant une égale période de quatre ans.

Ces faits en disent plus que n'importe quoi.

REDUCTION DES TAXES

Mais le résultat le plus sensible de la politique de préférence de Sir Wilfrid Laurier a été la réduction des taxes de douane sur les marchandises importées pour la consommation. Le tableau suivant donne une idée de ces réductions :

Articles	1896	1901	Diminution
	%	%	
Cotonnades	28.20	21.03	7.17
Lainages	32.01	23.03	8.98
Soieries	30.33	21.27	9.06
Articles de fantaisie	29.57	21 88	7 69
Toiles, chanvre, etc	22.19	17.92	4.26
Chapeaux, bonnets, etc	30.00	20.00	10.00
Gants et mitaines	35.00	23 33	11.67
Fourrures	15.95	12 29	3.66
Ferronneries, acier, etc	21.02	11.21	9.81
Drogues, préparations chimiques	22.57	15 41	7.16
Poterie, faïence	30.00	20.04	6.96
Livreset imprimés	23.65	9.67	13.98
Verre et verreries	23 35	17.20	6.15
Cuirs et articles en cuir	19.30	12.25	7.05

Le percentage pour 1896 est basé sur le chiffre même des importations et celui des droits payés. Celui pour 1901 est basé sur les chiffres analogues pour 1899, avec réduction de moitié, pour celui des droits de douane, pour l'amener à 33⅓ pour 100, taux en vigueur depuis le 1er juillet.

Les importations de ces marchandises ont augmenté d'au moins 20% depuis 1899 ; mais en supposant les mêmes totaux pour 1901, voici ce que représente la diminution de taxes opérée sur ces marchandises, pour les importations de l'année courante :

...onnades	$5,957,116	7.7	$ 427,125
...inages	9,803,197	8.98	880,333
...ies	3,777,146	9.06	341,609
A...es de fantaisie	1,829,882	7.69	130,517
To... chanvres, etc	1,754,564	4.26	74,744
C...eaux, bonnets	1,514,409	10.00	151,440
...s et mitaines	342,320	11.67	39 949
Fourrures	685,771	3.66	31,099
Ferronneries, acier, etc	15,621,346	9.81	1,532,454
Drogues, etc	1,749,987	7.16	125,925
Poterie, faïence	916,727	9.96	95,706
Livres	1,143,920	13.98	159,920
Verres et verreries	1,343,058	6.15	82,598
Cuirs	1,695,111	7.05	119,505
			$ 4,193,924

Voilà, au bas chiffre, ce que fait gagner aux consommateurs du Canada, durant la présente année, la réduction de taxes opérée par le tarif de préférence de Sir Wilfrid Laurier sur les marchandises anglaises.

OBJECTIONS DES CONSERVATEURS

Mais, disent les conservateurs, " qu'est-ce que l'Angleterre a donné en échange d'un pareil avantage ?—Rien, absolument rien." (Brochure 3, p. 6).

Pardon ! l'Angleterre, au contraire, nous a donné beaucoup. A part l'indépendance commerciale, confirmée par la révocation de ses traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, elle nous a donné en valeur pécuniaire, une réduction de ½ pour 100 dans le taux de l'intérêt sur l'argent que nous lui empruntons, et par l'inscription de nos emprunts à la liste des valeurs officielles, une augmentation de 2 à 3 pour 100 dans la valeur de nos obligations.

C'est déjà beaucoup ; mais l'Angleterre nous donne d'autres avantages, notamment le bénéfice de la concurrence que ses produits manufacturiers font sur nos marchés à ceux des Etats-Unis. Nous importons de l'un et l'autre pays de grandes quantités de marchandises similaires et que, jusqu'à présent, nous n'avons pu fabriquer avantageusement dans le pays. Comme nous ne pouvons faire nous-mêmes la concurrence aux manufacturiers américains, ceux-ci nous vendraient ces marchandises au poids de l'or, si nous n'avions pas la concurrence des manufacturiers anglais pour les tenir en respect.

Cette concurrence nous vaut des millions chaque année, et comme le tarif de préférence a eu pour résultat de l'augmenter sensiblement, il faut bien admettre que l'Angleterre nous donne au moins l'équivalent de ce que nous lui avons accordé.

Les conservateurs le savent bien ; mais il leur faut quelque chose pour cacher leur déconvenue, leur honte de n'avoir pas fait ce que Sir Wilfrid Laurier a si prestement accompli, et faute de mieux, ils se rabattent sur la réciprocité.

" Sir Wilfrid Laurier, dit la brochure , p. 11, " n'a rien voulu demander pour nos agriculteurs et nos éleveurs, nos producteurs et nos artisans."

Mais qu'aurait-il pu demander à l'Angleterre, qui admet déjà tous nos produits en franchise, n'impose pas un sou de droit sur les produits de nos manufactures, sauf les liqueurs et le tabac ? Si l'Angleterre imposait des droits de douane sur nos produits, nous admettons qu'il eut été du devoir de Sir Wilfrid Laurier d'en exiger l'abaissement, au moins dans la proportion que nous avons abaissé les nôtres sur les produits anglais : mais elle n'en impose pas. Comment demander l'abaissement de droits, quand il n'y en a pas ?

" Les électeurs, surtout les agriculteurs canadiens, qui demandent un marché pour les produits de la terre, vont-ils approuver cet abandon de nos droits ? " (Brochure 4, p. 13).

Si cela veut dire quelque chose, c'est qu'il n'y a pas de place sur les marchés anglais pour l'écoulement de tous nos produits et que Sir Wilfrid Laurier aurait dû demander à l'Angleterre de taxer les produits des

pays étrangers, pour les éloigner de ses marchés, et y introduire les nôtres en plus grande quantité.

Comme l'a si bien dit le *Graphic*, une telle prétention ne peut être que le fruit de l'ignorance ou de l'intrigue politique.

Laissons les faits répondre à cette sottise.

En 1898, *(Statistical Year-Book*, 1898, pp. 100-1, la Grande Bretagne a importé pour $949,741,322 de produits de ferme, c'est-à-dire de grains et de farine, d'animaux vivants, de viandes et de produits des animaux. De ce montant, combien le Canada a-t-il fourni ? $66,988,242, ou SEPT POUR 100 ! Nous pourrons tripler nos exportations de produits de ferme, les rendre dans les deux cent millions et nous ne fournirons pas encore le quart de ce qu'absorbent annuellement les marchés de la Grande Bretagne.

Comme on le voit, le marché anglais est pratiquement illimité : il n'y a qu'une limite à nos exportations de produits de ferme en Angleterre et cette limite dépend entièrement de nous—c'est notre capacité de produire. Développons nos moyens de production et de transport, améliorons la qualité de nos produits et l'Angleterre en prendra toujours plus que nous ne pourrons lui en fournir, sans taxer ceux des pays étrangers pour faire place aux nôtres.

SOUFFRONS-NOUS DE L'ENCOMBREMENT

L'objection des conservateurs vaudrait quelque chose si nous souffrions de l'encombrement des marchés anglais pour y écouler nos produits.

Mais souffrons-nous de cet encombrement ?

Ici encore, laissons répondre les faits.

En 1896, nous avons exporté en Angleterre pour $42,074,387 valant de produits de ferme et pour $60,052,542 en 1899, ce qui fait une augmentation de $17,978,155, ou plus de 42 pour 100.

Le marché anglais ne s'est pas même ressenti de cette augmentation, qui s'est continuée en 1900. S'il y avait eu encombrement, les prix auraient baissé ; or, au lieu d'une baisse, ils accusent une hausse sur presque toute la ligne. Prenons le beurre, par exemple. La quantité exporté a monté de 5,889,241 livres en 1896 à 25,259,737 livres en 1900, et le prix a monté en même temps de 17.8 la livre à 20.3 centins, ou de 2½ centins.

Est-ce là une preuve d'encombrement ?

Quel besoin avons-nous de demander à l'Angleterre de taxer les produits des pays étrangers pour faire place aux nôtres ?

Mais il y a plus encore.

A part les quantités plus haut mentionnées de produits de ferme, *canadiens*, nous en avons exporté beaucoup venant de l'étranger—$15,730,683 en 1899 et plus en 1900. Pourquoi exporterions-nous ces produits étrangers, si les nôtres pouvaient suffire à la demande que nous avons. Avant de demander à l'Angleterre de se taxer pour faire place à nos produits, commençons donc par nous mettre en état de produire assez pour fournir ce qu'elle nous demande.

TAXATION PROPOSEE PAR LES CONSERVATEURS

Les conservateurs (Brochure 4, p. 15) prétendent que pour favoriser ceux de ses colonies, la Grande Bretagne devrait imposer une taxe de 3 pour 100 *ad valorem* sur tous les produits qu'elle importe des pays étrangers.

Que représenterait cette taxe sur la nourriture de ses ouvriers et les matières premières de ses manufactures ?

En 1899, les importations du Royaume-Uni en produits des pays étrangers, se sont élevées à £379,113,000 ou $1,842,479,180. Sur ce montant, la taxe de 3 pour 100, proposée par les conservateurs, s'élèverait à $55,274,345 par année.

Combien l'Angleterre nous a-t-elle vendu de marchandises en 1899 ? Pour $36,931,323 *(Rapport du Ministere du Commerce*, 1899, p. 16).

Réduit à sa plus simple expression, le programme des conservateurs consiste à demander à l'Angleterre de s'imposer cinquante-cinq millions de taxes pour avoir le privilège de nous vendre pour trente-six millions de marchandises.

C'est pratique, sensé, n'est-ce pas ?

Le *Graphic* a bien eu raison de dire en parlant de ce programme *tupperesque* :

"Par manière de charité, il faut rapporter que les canadiens qui font cette demande n'ont pas même l'idée de ce qu'ils demandent... Venant du Canada, la demande de modifier notre tarif en faveur des colonies est si ostensiblement injuste, qu'il faut l'attribuer soit à l'ignorance, soit à l'intrigue politique."

Laisons au vieux Tupper tout le bénéfice du compliment.

UN REMEDE QUI NE GUERIT PAS

Heureusement que ces braves conservateurs admettent eux-mêmes, sans s'en apercevoir, que ce prétendu programme n'est qu'une blague électorale. Voici ce que dit leur brochure 4, à la page 15 :

"Remarquons bien deux choses : d'abord ces droits presque insignifiants, à peu près 3 p. c. *ad valorem*, produiraient un revenu considérable quelle protection donnerait-elle à nos produits ? Si, avec cette taxe, les nes impositions, comme LES DROITS SUR LE THE ET LE CAFE. En second lieu, on assure que LE PRIX DE LA VIANDE, DU PAIN, DU BEURRE ET DU FROMAGE EN ANGLETERRE N'EN SERAIT PAS AFFECTE, vu la compétition et l'extension prodigieuse que prendrait le commerce de ces articles."

S'il est sûr que cette taxe n'affecterait pas les prix en Angleterre, quelle proetcion donnerait-elle à nos produits ? Si, avec cette taxe, les pays étrangers peuvent continuer à nous faire compétition comme aujourd'hui, quel avantage, quelle chance additionnelle cela peut-il nous donner ?

A moins d'être en rupture de ban avec la logique, il faut bien admettre que la panacée des bleus est un remède qui ne guérit pas.

OU CES MESSIEURS S'EMPETRENT .

Pour atténuer la taxe sur les autres choses, les conservateurs proposent à l'Angleterre de diminuer la taxe sur le thé et le café.

Mais, alors, que diraient les Indes et Ceylon, qui exportent leur thé, la Guyane et les Antilles, qui exportent leur café en Angleterre ? Pour avantager le Canada, la métropole désavantagerait ces colonies, c'est-à-ment ce qu'il a concédé. Après tout, à quoi se réduit cette préférence ? dire que pour habiller Jean, elle dépouillerait Pierre.

Est-ce pratique ? est-ce sensé ?

Evidemment, ces pauvres conservateurs s'empêtrent, perdent la carte, comme leur vieux chef.

NOUS AVONS EU COMPENSATION

Ce que nous avons exposé démontre que Sir Wilfrid Laurier a servi fidèlement les intérêts du pays en accordant une préférence de tarif à l'Angleterre et qu'il en a obtenu des avantages qui compensent ample-A une diminution de taxes de douanes en faveur des consommateurs canadiens. Que cet abaissement du tarif facilite aux manufacturiers anglais l'introduction de leurs marchandises au Canada, c'est possible ; mais cela ne nous ôte rien, si ce n'est le fardeau de trois ou quatre millions de taxes par année. Si c'est un mal de diminuer les taxes, Sir Wilfrid Laurier est blâmable d'avoir accordé cette préférence à l'Angleterre ; si c'est un bien le pays lui en droit de la reconnaissance et ne manquera pas de le lui témoigner le 7 novembre.